

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

LE MINISTRE

10 MAI 95 005543 CM

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 10 avril et elle a naturellement retenu toute mon attention.

Le Ministre de la Coopération, que vous avez rencontré à plusieurs reprises, m'a tenu régulièrement informé de l'évolution de votre situation depuis le dramatique accident qui a coûté la vie à votre mari et à ses collègues de l'équipage de l'avion présidentiel rwandais.

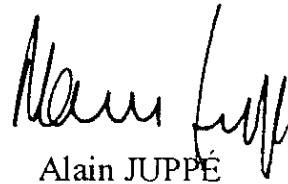
Pour sa part, le Ministère des Affaires étrangères a, dès que possible techniquement, transmis au fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme l'attestation établissant le caractère terroriste des faits. C'est ce document qui a permis à cet organisme de vous indemniser en réparation des préjudices que vous avez subis. Ce fonds de garantie, qui relève du Tribunal de Grande Instance de Paris, procède à l'évaluation du montant des indemnisations selon des critères prévus par les textes en vigueur en matière d'assurance. Je comprends qu'une première indemnisation pour le préjudice moral vous a été versée et qu'une seconde indemnisation pour préjudice économique est en cours d'examen.

.../...

Madame Françoise HERAUD
61, rue des Romarins
86100 CHATELLERAULT

Par ailleurs et en raison des circonstances particulièrement tragiques de la disparition des trois membres de l'équipage de cet avion, j'ai saisi le Président du GAN en attirant sa bienveillante attention sur vos dossiers afin qu'il puisse procéder à un réexamen de la situation pour éventuellement envisager de verser l'intégralité des sommes prévues au contrat.

En espérant que ces éléments seront de nature à vous rassurer et en vous demandant de partager ces informations avec les veuves des collègues de votre mari, je vous prie d'agréer, Madame, mes hommages et toute ma sympathie.


Alain JUPPÉ